

LE WAST



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



PLAN
LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Vu pour être annexé
à la délibération
du Conseil
Communautaire
du 14 novembre 2019

Le Président,
Claude PRUD'HOMME

PLAN REGLEMENTAIRE D29 SUP - IOD

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
LE WAST



BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

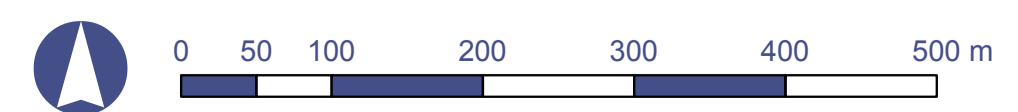
ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code
de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

- Servitudes de passage**
- INT1 - Cimetière
 - INT1 - Périmètre de protection
- Servitudes d'alignement**
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- Servitudes d'abord ou de voisinage**
- AC1 - Monument surfacique
 - AC1 - Protection de protection
 - AS1 - Zone de protection
- Servitudes de classement et de protection**
- INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES**
- Itinéraire cyclotouristique
 - ZNIEFF I
- Habillage du cadastre**
- Bâtiments
 - Parcellaire
 - Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
 - Surface en eau
 - Terrain de Sport
 - Limite de commune



Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Parcellaire© 2018, DDTM 62 2018, ©DREAL Nord-Pas de Calais, BDCC 2019